

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTMÉRAC

Séance du 05 septembre 2016

L'an deux mil seize le cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de MONTMÉRAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BERGEON, Maire.

Date de convocation : 30 août 2016

Membres en exercice : 26, Présents : 24, Pour : 24, Contre : 0, Abstention : 0

Etaient présents : M. BERGEON, M. MOUCHEBOEUF, M. HERAULT, M. GAILLARD, M. DAUGE, M. MONICHON, Mme BARBEAU, Mme BERTRAND, M. JOLLET, Mme VINCENT, M. MAROT, Mme CHAINIER, Mme DURAND, M. TESTAUD, Mme BORDRON, M. GABORIT, M. MAGNE, Mme PETIT, M. AMIOT, Mme MARCEAU, Mme FEUILLERE, M. LEMBERT, M. COMBEAU, Mme PINEAU

Absents: Mme LIBERT, Mr LEYMARY

Secrétaire de séance : Mme CHAINIER Marie-Claude

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2016.

ORDRE DU JOUR :

1. Intervention de Monsieur Serge SOUARAC concernant l'école
2. Délibération pour l'adhésion au service intérim du Centre de Gestion
3. Délibération pour création d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie
4. Projet de meeting aérostatique en 2017
5. Questions diverses

1) Intervention de Monsieur Serge SOUARAC concernant l'école.

Monsieur Serge SOUARAC a émis au Conseil Municipal quelques souhaits concernant le transfert de la classe de Montchaude à l'école de Guimps :

- Maintien du transport scolaire
- Maintien de la garderie à l'école de Montchaude pendant au moins un an

Pour Monsieur SOUARAC, si nous ne maintenons pas ces services, il y aura une baisse potentielle des élèves à l'école de Guimps car cela ne sera pas pratique pour les parents.

Actuellement, le RPI Montchaude/Guimps accueille 91 élèves.

Monsieur le Maire demande à la commission scolaire de se réunir avant la fin de l'année pour faire un point sur les coûts que cela pourrait engendrer afin de présenter le projet à la Cdc4B. La commission scolaire doit se réunir le mercredi 21 septembre 2016 à 20h30 à la mairie de Montmérac.

2) Délibération pour l'adhésion au service intérim du Centre de Gestion.

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service de "**Intérim**" proposé par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente.

Il rappelle que par son intermédiaire, des agents contractuels peuvent être recrutés par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en vue de leur mise à disposition dans les collectivités :

- soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel,
- soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement selon les conditions statutaires.

Ce dispositif permet la prise en charge par POLE EMPLOI, après la fin de leur engagement, des personnes ainsi recrutées sans avoir besoin d'adhérer à cet organisme.

M. le Maire expose le contenu de la convention dont le modèle est joint à la présente délibération et précise que la signature de cette convention **est sans engagement pour la collectivité**. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité** :

- de bénéficier de la prestation "**Intérim**" du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente dans les conditions qui viennent de lui être décrites chaque fois que les nécessités du service le justifieront ;
- d'autoriser M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.

3) Délibération pour création d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie.

Monsieur le Maire explique à son conseil, qu'afin de permettre des économies d'échelle et la mutualisation de la passation des marchés, il est proposé de créer un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie, en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Ce groupement serait établi pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2017.

Monsieur le Maire complète ses propos en indiquant qu'il est nécessaire de nommer un coordonnateur du groupement et de signer avec lui une convention constitutive.

Il propose que ce coordonnateur soit la Communauté de Communes des 4B, qui sera ainsi chargée d'organiser la procédure de passation du ou des marchés.

Il est précisé toutefois qu'après passation du marché, la commune sera seule responsable de sa notification qui devra intervenir avant le 31 décembre 2016, et de son exécution (suivi, avenants, prolongations de délai dans la limite de la durée du groupement, ...).

Monsieur le maire termine son exposé en indiquant que le conseil sera de nouveau amené à se prononcer après la commission d'appel d'offres, et avant le 30 novembre 2016, pour autoriser la signature du (ou des) marché(s).

Oùï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à (l'unanimité-la majorité) :

- accepte la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour la vérification périodique des installations et le contrôle annuel des systèmes de sécurité incendie ;
- nomme la Communauté de Communes des 4B coordonnateur du groupement ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

4) **Projet de meeting aérostatique en 2017.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur Didier TARD, responsable de la SARL Charente Montgolfières. Monsieur TARD explique l'organisation d'un meeting aérostatique. Quatre à cinq vols sont organisés lors d'un meeting classique, deux passagers par vol sont prévus et le prix moyen d'un baptême est de 170 euros. Il faut prévoir également l'achat du gaz pour permettre aux huit montgolfières prévues lors de cette manifestation de voler. Hors frais de gaz, le montant de ce meeting est de 4 800 euros.

Monsieur TARD rappelle que les pilotes doivent être logés et nourris tout au long du weekend de la manifestation et de ce fait partager un moment convivial.

Le Conseil Municipal décide d'organiser ce meeting en 2018 pour avoir le temps de réfléchir aux animations que la commune proposerait aux administrés.

Une commission « Montgolfière » est donc à prévoir au prochain conseil.

5) **Questions diverses.**

- **Travaux cimetières Montchaude :** les travaux sont terminés et le mur est consolidé. Monsieur le Maire a accepté un devis de l'entreprise SOULARD afin de réaliser une ouverture dans le mur pour évacuer l'eau. Le montant du devis validé est de 1471.64 euros.
- **Bibliothèque de Montmérac :** l'ancienne mairie de Lamérac est opérationnelle pour accueillir la bibliothèque.
- **Salles associatives :** le mobilier est à installer. Dernièrement, les salles ont eu un problème d'humidité, ce qui a créé de la moisissure au bord des fenêtres et des portes. Éric LEMBERT va donc créer un système d'aération afin de solutionner ce problème.
- **Eglise Lamérac :** les travaux vont être réalisés lors du premier semestre 2017.
- **Accessibilité PMR Montchaude :** Monsieur le Maire va rencontrer les entreprises dans la semaine du 12 septembre au 16 septembre.
- **Les panneaux STOP** dans l'intersection du Bourg de Montchaude ont été mis en place.
- **Calitom :** il faut réfléchir à mettre en place d'autres bacs de regroupement selon les besoins des administrés.
- **ATD16 :** Monsieur le Maire fait le point au niveau des projets. Nous sommes toujours en attente des comptes rendus de l'ATD16. Les dossiers arriveront prochainement en mairie.
- **11 novembre 2016 :** deux commémorations vont être organisées dans chaque monument aux morts. Le repas des aînés se fera après les commémorations à Lamérac. Un devis pour le traiteur sera à demander à Monsieur COURAUD à Baignes et Monsieur COSSET à Barbezieux.
- **Flash info :** la commission communication se réunira mercredi 07 septembre à 20h30 à la mairie de Montmérac pour élaborer le nouveau flash info.